

MINIMUM GARANTI POUR LES SENIORS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le minimum garanti versé par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un complément de ressources pour les seniors disposant d'un niveau de pension faible.

Cette prestation ne peut être accordée qu'après notification d'accord ou de rejet d'une demande d'aide légale auprès des organismes institutionnels (caisse de retraite, minimum vieillesse, allocation de solidarité, retraite complémentaire, pension ...)

Elle est calculée en fonction des ressources et ne peut pas dépasser : 75 €/mois pour les personnes seules et 200 €/mois pour les couples.

POUR QUI ?

Cette aide financière peut être accordée aux personnes domiciliées à Noisy-le-Roi :

- De plus de 65 ans, retraitées
- De 60 ans et plus et en invalidité

QUAND ?

A tout moment de l'année. L'aide est versée par trimestre.

COMMENT ?

Soit,

- ✚ En déposant à **l'accueil de la mairie**, l'ensemble des justificatifs demandés sous **enveloppe cachetée, avec la mention « à l'attention du service social »**

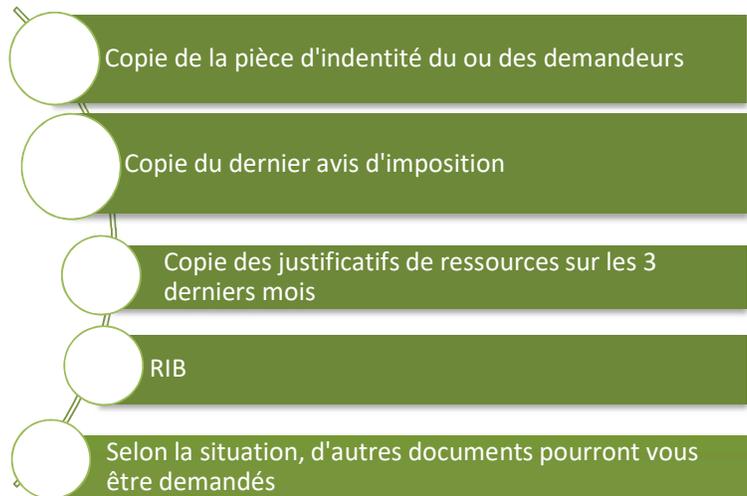
ou **par courrier postal** à l'adresse suivante :

CCAS-Service social
37 Rue André Le Bourblanc 78590 Noisy-le-Roi

Veillez préciser vos noms, prénoms, téléphone, mail et adresse, ainsi que l'objet de votre demande.

- ✚ Par mail : accueil-social@noisyleroi.fr

- ✚ Infos complémentaires / demande de RDV :
01 30 80 08 38



COÛTS

La démarche est gratuite.

Service Social

37 rue André Le Bourblanc

78590 Noisy-le-Roi

01 30 80 08 38

Mail : accueil-social@noisyleroi.fr

Accueil sur RDV :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h